

DECLARATION DE DESTRUCTION PAR PIEGEAGE
DES ANIMAUX DES ESPECES CLASSEES NUISIBLES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007 et 18 septembre 2009

Je soussigné, GDON FLANDRE MARITIME
Adresse 30 Place du Marché aux Chevaux
Code Postal – Ville 59630 BOURBOURG
Déclare procéder à la destruction des nuisibles conformément à l'arrêté précité.

PIEGEURS

N° Agrément : 595749.....
Nom : BONNAILLIE.....Prénom : Sylvain.....
Adresse : 30 Place du Marché aux Chevaux 59630 BOURBOURG

N° Agrément : 593867.....
Nom : REVILLON Prénom : Laurent.....
Adresse : 30 Place du Marché aux Chevaux 59630 BOURBOURG


N° Agrément : 5932566.....
Nom : VERBEKE..... Prénom : Rémi.....
Adresse : 30 Place du Marché aux Chevaux 59630 BOURBOURG

N° Agrément : 595712.....
Nom : BONNAILLIE Prénom : Olivier
Adresse : 30 Place du Marché aux Chevaux 59630 BOURBOURG

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à l'habitation visé au 1^{er} article L.424-3 du Code de l'environnement.

2 exemplaires :
1^{er} exemplaire : conservé en Mairie pour affichage ;
2^{ème} exemplaire : visé en Mairie et transmis au piégeur

Fait à BOURBOURG le 3 Mars 2023

Signature du déclarant	Visa du Maire
B.G.DON Eclandre Maritime 30, Place du Marché aux Chevaux 59630 Bourbourg Tél: 03.28.22.08.67	 <i>[Signature]</i>

CALENDRIER DE PASSAGE DES PIEGEURS 2023

Périodes de passage	Sylvain BONNAILLIE	Laurent REVILLON	Rémi VERBEKE	Olivier BONNAILLIE
Du 2 au 20 janvier Du 20 mars au 14 avril Du 12 juin au 7 juillet Du 18 septembre au 13 octobre	Hondschoote – Les Moères Killem – Bray-Dunes Zuydchoote	Gravelines – St Georges sur l'Aa Nord de Bourbourg Grand Fort Philippe - Craywick	Millam – Watten Holque – Nieurlet Saint Momelin - Wulverdinghe	Drincham – Eringhem -Pitgam Crochte -Lynck - Merckeghem Looberghe
Du 23 janvier au 17 février Du 17 avril au 12 mai Du 10 juillet au 11 août Du 16 octobre au 9 novembre	Ghyvelde Uxem Leffrinckoucke	Dunkerque – Grande Synthe Saint Pol sur Mer – Fort Mardyck - Mardyck Loon Plage	Bourbourg - Looberghe Brouckerque	Blissezele - Socx Warhem - Quaedypre
Du 20 février au 17 mars Du 15 mai au 9 juin Du 14 août au 15 septembre Du 13 novembre au 15 décembre	Coudekerque Village Coudekerque Branche Teteghem	Spycker – Armbouts Cappel Cappelle la Grande	Cappellebrouck – Saint Pierrebrouck	Haymille – Bergues Bierne - Steene

Numéro à contacter en cas de signalement de la présence de rats musqués : 06/25/83/04/65